

## **Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 14 Décembre 2023 à 20 h 30**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS , LE 14 DECEMBRE*

*Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21, présents : 14 puis 15 à partir de 21 h 45.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Décembre 2023*

*Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - M. Romain PASQUINI - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - Mme Claire BRANGER - M. Guillaume HAULBERT - M. Thierry ERRARD - Mme Laurence CATIN - Mme Anne HUET à partir de 21 h 45 (délibération n° 7).*

*Absents excusés : Mme Salimata FAQUET a donné pouvoir à Mme Edith RENAUD, M. Steve MANSEAU a donné pouvoir à M. Jérôme MACE, Mme Anne HUET a donné pouvoir à M. Guillaume HAULBERT puis présente à partir de 21 h 45, Mme Nathalie BRANGER a donné pouvoir à M. Romain PASQUINI, Mme Stéphanie AUBIN, Mme Anne-Rosenne CHOUPAULT, Mme Isabelle NAUDOT.*

*Secrétaire de séance : Mme Claire BRANGER.*

*Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 Novembre 2023 est approuvé à l'unanimité par les élus présents.*

Les délibérations suivantes sont à l'ordre du jour :

### **1 - ORDRE DU JOUR**

1. Animation par ANIMAJE pour valoriser le métier d'animateur jeunesse,
2. Convention financière 2024 avec MARMAIL,
3. Subvention Association USEP pour école Jules Verne,
4. Annulation d'une subvention,
5. Location du local 18 rue de la Mairie,
6. Demande de subvention DSIL 2<sup>ème</sup> tranche travaux de restructuration de la salle municipale,
7. Tarifs pour le cimetière,
8. Désignation des élus siégeant au CCAS,
9. Précision sur la délibération du 12.10, échange de parcelles,
10. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose aux élus de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour une décision modificative afin de passer une écriture comptable à la demande de la DGFIP, les élus l'acceptent.

## 2 - DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **N° 02 (2023-12-02) - SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION MARMAIL - MICRO-CRECHE « LES P'TITS BOUCHONS »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Marmail, en partenariat avec la commune de Maisdon sur Sèvre et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, a créé une micro-crèche permettant d'accueillir 10 enfants à « temps plein » de 0 à 4 ans soit environ une quinzaine d'enfants à temps partiel. Depuis l'origine, la commune soutient financièrement l'association en partenariat avec la CAF.

Conformément au nouveau dispositif mis en place par la CAF au travers du Bonus Territoire, Monsieur le maire propose donc de renouveler la participation 2024 sur la base de 1 € de l'heure, soit 20 340 heures à 1 € soit 20 340 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'accorder une subvention prévisionnelle pour 2024, à l'association Marmail, d'un montant de **20 340.00 €**,
- **PRECISE** que chaque versement trimestriel de cette subvention se fera au début du trimestre et s'élèvera à 80 % de la prévision trimestrielle d'accueil ; la régularisation des 20 % restant intervenant au trimestre suivant selon le nombre d'heures d'accueil réellement effectuées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette participation financière avec l'association MARMAIL.

### **N° 03 (2023-12-03) - SUBVENTION GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES ECOLES PUBLIQUES DU SECTEUR USEP SEVRE ET MAINE**

Le Groupement des associations des Ecoles affiliées à l'USEP a pour but de promouvoir et de développer des activités sportives pour les enfants pendant et hors du temps scolaire, en cohérence avec les projets des écoles. Pour la saison 2023-2024, le groupement compte 66 classes réparties sur 15 écoles et 15 communes. Le nombre important des classes affiliées et l'étendue géographique du secteur entraînent un coût de transport élevé, cette principale dépense de fonctionnement nécessite une participation financière des communes afin d'équilibrer le budget et maintenir l'activité. Encadrés par des enseignants ou adultes, les élèves de notre commune vont participer à 2,3 ou 4 rencontres durant l'année scolaire, ils découvrent et pratiquent des activités sportives très variées.

Monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 70 € par classe affiliée, soit 280 € pour 2023-2024, afin de permettre aux 4 classes de l'école Jules Verne de participer à ces rencontres sportives.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VOTE** une subvention de **280 €** pour l'exercice 2023-2024 au Groupement des Associations des Ecoles Publiques du secteur USEP Sèvre et Maine.

### **N° 04 (2023-12-04) - FINANCES - ANNULATION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APEL**

Monsieur le Maire présente le courrier de M. le Préfet de la Loire-Atlantique en date du 14 novembre 2023, exerçant son contrôle de la légalité au sujet de la délibération du conseil municipal du 14 septembre 2023, allouant une subvention exceptionnelle à l'APEL.

Considérant la circulaire MEN/F/12/03453/C du 15 février 2012, une commune peut prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées qui suivent : « l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et des accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs ». En aucun cas une dépense d'investissement ne peut être prise en charge ou subventionnée par la commune. En conséquence M. Le Préfet demande le retrait de la délibération du 14 septembre 2023 allouant une subvention de 1 000 € à l'APEL.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ANNULE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association APEL de l'école Sainte Anne,
- **RAPPORTE** la délibération du 14 septembre 2023 n° 6 concernant l'attribution d'une subvention à l'APEL.

**N° 05 (2023-12-05) - LOCATION DU LOCAL 18 RUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire propose de louer, via un bail de courte durée de 2 ans, le local sis au 18 rue de la Mairie à Influ'Frip, une boutique de vêtements de seconde main, dans l'attente d'installer dans ce bâtiment des professionnels de santé.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 350 € (eau comprise) de ce local commercial, situé au 18 rue de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE**, la location du local commercial situé au 18 rue de la Mairie à Influ'frip représentée par Aurélie LE GUELLEC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **FIXE** le montant du loyer à 350 € et la durée du bail de courte durée à 2 ans,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette location.

**N° 06 (2023-12-06) - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - RENOVATION ENERGETIQUE ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE MUNICIPALE - 2EME TRANCHE**

Projet de rénovation énergétique et restructuration de la salle municipale, ce dossier pourrait être présenté en Préfecture au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

Monsieur le Maire précise que les crédits de la 2<sup>ème</sup> tranche de de la rénovation énergétique et restructuration de la salle municipale seront inscrits au budget 2024.

Le plan de financement de cette opération, serait le suivant :

**Dépenses :**

- Coût 2<sup>ème</sup> tranche en 2024 (travaux) : 1 150 000 € HT

**Recettes :**

- Subvention DSIL : 460 000 €
- Subvention FONDS VERT : 345 000 €
- Financement communal : 595 000 € HT

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- ✓ **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** une subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la rénovation énergétique et restructuration de la salle municipale,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**N° 07 (2023-12-07) - TARIFS DIVERS - CIMETIERE**

Monsieur le maire donne la parole à M. Dugast Jean-Noël pour proposer une modification des tarifs du cimetière, à savoir :

Lieu inhumation /Prestations	Participation installation de départ	Concession 15 ans	Concession 30 ans	Concession 50 ans
Caveau neuf	1500 €	230 €	350 €	500 €
Cloisonnement + kit 2ème inhumation caveau neuf	200 €			
Caveau d'occasion aux normes	800 €	230 €	350 €	500 €
Cavurne (neuf)	450 €	230 €	350 €	
Case colombarium	500 €	300 €	600 €	
Creusement de fosse	100 €			
Vacation	25 €			

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE ET FIXE**, les tarifs du cimetière proposés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **N° 08 (2023-12-08) - DESIGNATION DES ELUS SIEGEANT AU CCAS**

Monsieur le maire précise qu'il convient de renouveler les membres élus appelés à siéger au CCAS, suite au décès de M. Claude HERVE. Les autres membres ont été sollicité afin de confirmer leur souhait de rester membre du CCAS, Mme Naudot Isabelle a indiqué ne plus vouloir en faire partie. En conséquence, il convient de présenter une liste de 6 membres, les candidats sont : Jean-Luc SALE, Salimata FAQUET, Virginie MERIEAU, Edith RENAUD, Guillaume HAULBERT, Laurence CATIN.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** les élus suivants pour siéger au conseil d'administration du CCAS :
  - Jean-Luc SALE,
  - Salimata FAQUET,
  - Virginie MERIEAU,
  - Edith RENAUD,
  - Guillaume HAULBERT,
  - Laurence CATIN.

#### **N° 09 (2023-12-09) - PRECISION SUR L'ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC M. LEBAS**

VU la délibération n° 2023-10-05 du 12 octobre 2023 concernant l'échange de parcelles avec M. LEBAS, VU la délibération n° 2023-11-04 du 16 novembre 2023 concernant un additif à la délibération du 12 octobre 2023 sur l'échange avec M. LEBAS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de préciser que la parcelle BE 691, objet de l'échange avec la commune est la propriété de M. LEBAS Joseph et de Mme LECHABLE dit PRIMARD Elisabeth.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- ✓ **PRECISE** que le projet d'échange avec la parcelle BE 691 est la propriété de M. LEBAS Joseph et de Mme LECHABLE dit PRIMARD Elisabeth.

#### **N° 10 (2023-12-10) - DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire propose de procéder à des ajustements budgétaires du budget COMMUNE 2023, notamment au niveau des impôts locaux pour un remboursement sur l'exonération de la taxe foncière 2023 :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - CREDITS SUPPLEMENTAIRES		
7391118 (014)	Autres restitutions sur contributions directes	+ 1 538.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT - DM 4</b>		<b>0,00 €</b>
BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - CREDITS SUPPLEMENTAIRES		
73111 (73)	Impôts directs locaux	+ 1 538.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT - DM 4</b>		<b>0,00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 détaillée ci-dessus concernant le budget Commune 2023.

### 3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DELEGUES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que les devis et marchés suivants ont été signés :

Prestations	Entreprises	Montant T.T.C
Contrat suivi hygiène 2024	INOVALYS	942.47 €
Formation CFU	COSOLUCE	150.00 €
Reprise concession, exhumation	ETS ARNAUD	446.00 €
Contrôles complémentaires	SPORTEST	24.48 €
Fournitures savons colis aînés	SAVONNERIE GWEN A AILES	112.48 €
Contrat d'entretien 2024 arrosage terrain de foot	AQUATICAL	504.00 €
Etude de marché pour boulangerie-pâtisserie	CHAMBRE DES METIERS	720.00 €
Impression carte de vœux	REMARQUEZ-VOUS	299.88 €
Prestation dépistage radon EJV	INOVALYS	414.88 € HT
Accompagnement à l'atlas de la biodiversité	Patrick TRECUL	7 280.00 €
Remplacement plaques polycarbonate salle de sports	AB COUVERTURE	825.72 €
Achat matériel APS	MANUTAN	304.08 €
Fourn. Colis repas des aînés	CARREFOUR	682.76 €
Mission Etude thermique subvention fonds de chaleur	AREA	3 840.00 €

## 4 - TOUR DE TABLE

### TOUR DE TABLE :

- **R. PASQUINI** : Suite à l'étude KYPSELI il semblerait que la géothermie soit la meilleure solution de chauffage pour la salle municipale et nos autres bâtiments, mais pour aller chercher les subventions une étude thermique sur les consommations avant et après et les gaz à effet de serre est nécessaire.
- **S. SOURISSEAU** : Le journal Maisdon les Infos est en cours de distribution avec le guide pratique. Conseil d'administration de la SPL Tourisme : « Clisson Sèvre Loire Tourisme » (Pdte Christelle BRAUD), les deux EPCI vont être sollicités financièrement, deux emplois sont créés, car des objectifs de développement sont votés.
- **J. L. SALE** : Présente le croquis d'installation de la « Croix des Filles ».
- **D. SOULARD** : Commission Piscine de l'AGGLO : la fuite a été identifiée à la piscine de Clisson, la réparation se fera par injection, l'étude d'un nouveau bâtiment estime le projet à 8 millions d'euros, la construction se ferait dans les jardins extérieurs de la piscine de Clisson.
- **J. MACE** : Conseil d'exploitation déchets : le compostage devient obligatoire pour les familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une réflexion est en cours pour une aide à l'achat d'un composteur. La hauteur des poteaux d'accès aux déchetteries passe à 2m20 au lieu de 2 m, au-delà il faut s'inscrire sur le site de l'Agglo pour obtenir un accès. GIEC intervention d'Antoine Charlot sur les perspectives de réchauffement climatique et l'évolution des températures : en moyenne entre 2005 et 2016 12.5 ° soit +1.6 ° depuis 1960, évolution prévue de + 4 degrés en 2085 avec de 32 à 93 jours très chaud et de 6 à 65 jours de canicule ainsi qu'une augmentation d'1 m du niveau de la mer. Il est conseillé de planter des haies, de faire de la rénovation énergétique des maisons et d'utiliser moins sa voiture pour les petits trajets.
- **J.N. DUGAST** : Samedi 25 novembre s'est déroulée l'opération 1 naissance 1 arbre. Lors du Nouvel an du muscadet à Clisson, 5 producteurs maisdonnais étaient présents. Lors du Téléthon, une centaine de personnes présentes pour la randonnée. Vœux samedi 6 janvier à 18 h 00, présence de Artissimo avec un groupe traditionnel. Les Colis des aînés sont à distribuer.

## 5 - CLOTURE DE LA SEANCE

Cette séance du conseil municipal est clôturée le 14 Décembre 2023 à 23 h 00.

Les élus présents, à savoir :

M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Jérôme MACE - Mme Stéphanie SOURISSEAU - M. Romain PASQUINI - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - Mme Claire BRANGER - M. Guillaume HAULBERT - M. Thierry ERRARD - Mme Laurence CATIN - Mme Anne HUET à partir de 21 h 45 (délibération n° 7).

ont approuvé les délibérations suivantes :

- ✚ N° 02 (2023-12-02) - SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION MARMAIL - MICRO-CRECHE « LES P'TITS BOUCHONS »
- ✚ N° 03 (2023-12-03) - SUBVENTION GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES ECOLES PUBLIQUES DU SECTEUR USEP SEVRE ET MAINE
- ✚ N° 04 (2023-12-04) - FINANCES - ANNULATION DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APEL
- ✚ N° 05 (2023-12-05) - LOCATION DU LOCAL 18 RUE DE LA MAIRIE
- ✚ N° 06 (2023-12-06) - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL - RENOVATION ENERGETIQUE ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE MUNICIPALE - 2EME TRANCHE
- ✚ N° 07 (2023-12-07) - TARIFS DIVERS - CIMETIERE
- ✚ N° 08 (2023-12-08) - DESIGNATION DES ELUS SIEGEANT AU CCAS
- ✚ N° 09 (2023-12-09) - PRECISION SUR L'ECHANGE DE PARCELLES AVEC M. LEBAS
- ✚ N° 10 (2023-12-10) - DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNE 2023

Le Président de la Séance,

Le Secrétaire de séance,

Aymar RIVALLIN.

Claire BRANGER.

Prochaine réunion du conseil municipal le JEUDI 18 Janvier 2024 à 20 H 00